Publication du règlement général des aides financières du CNC

Ladélibération du 27 novembre 2014 relative au règlement généraldes aides financières (RGA) du Centre national du cinéma et del’image animée a été publiée au JO. Cerèglement constitue le premier code exhaustif des aides du CNC. Ilabroge et remplace, à droit constant, l’ensemble des 11 décrets,une centaine d'arrêtés et de décisions dans le domaine du soutienfinancier. Les textes qui étaient en vigueur ont donc été repriset les modifications apportées sont essentiellement formelles.Toutefois, les réformes provenant du rapport Bonnell relatif auxaides à la production et à la distribution, les réformes dudocumentaire et de la fiction audiovisuelles, la modernisation desaides à la diffusion en ligne des œuvres cinématographiques etaudiovisuelles, ont été intégrées au règlement. Le RGA instaureégalement un plafonnement des rémunérations des auteurs,artistes-interprètes et personnes engagées comme producteur d'uneoeuvre cinématographique de longue durée. Le dépassement de cesplafonds interdit l'attribution des aides sélectives etl'investissement du soutien automatique.